

I

LA FIN DE LA CULTURE HIÉROGLYPHIQUE

PARTONS DES ORIGINES, l'Égypte. Avant d'appréhender la façon dont s'est constitué le mythe des hiéroglyphes, il nous faut comprendre dans quelle réalité celui-ci a éclos, de quelle histoire il s'est nourri. Cette histoire, c'est celle de l'Égypte gréco-romaine, période qui vit les derniers feux de l'écriture hiéroglyphique et à la fin de laquelle sont censés avoir été écrits les *Hieroglyphica* d'Horapollon qui servent de fil d'Ariane à cet ouvrage. Dans quel contexte linguistique (et plus particulièrement scriptural) cette écriture a-t-elle disparu ? Comment et pourquoi s'est-elle éteinte ?

Phénomène aussi émouvant qu'intellectuellement instructif, la mort d'une écriture n'est pas toujours facile à retracer. Mais la documentation papyrologique et épigraphique livrée par l'Égypte ancienne permet d'apporter quelques réponses précises.

TROIS ÉCRITURES POUR UNE LANGUE

Avant la conquête d'Alexandre en 332 avant J.-C. (et abstraction faite des périodes de domination perse), l'Égypte était un pays dont la langue d'État comme celle de la population étaient l'égyptien, langue chamito-sémitique (ou afro-asiatique). Elle pouvait être retranscrite à travers plusieurs

écritures correspondant à des stades ou des niveaux de langue différents ainsi qu'à des contextes divers :

1. les *hiéroglyphes* (littéralement « gravures sacrées ») [fig. 1.1a], qui firent leur apparition peu avant le début du III^e millénaire et qui, à l'orée de la conquête d'Alexandre, n'avaient guère plus qu'un usage épigraphique (qui justifie leur nom) sur les parois des monuments, les statues ou les stèles pour des textes relatifs à la religion ou au roi. Leur statut d'écriture affichée et publique et leur caractère figuré aisément reconnaissable expliquent pourquoi ils sont aujourd'hui considérés par le grand public comme l'écriture par excellence de la civilisation pharaonique. Mais deux autres écritures coexistaient avec elle ;

2. le *hiératique* (ou « écriture sacrée ») [fig. 1.1b], version cursive des hiéroglyphes, qui se développa peu après leur apparition. Tracée au pinceau sur papyrus ou *ostraca* (tessons de poterie), cette écriture était avant tout utilisée pour les actes administratifs, juridiques ou les textes religieux. Son usage finit par se restreindre aux textes religieux (d'où son nom) avec l'apparition d'une troisième écriture, venant sur le tard concurrencer les deux autres ;

3. le *démotique* (ou « écriture du peuple ») [fig. 1.1c], à la graphie encore plus simplifiée, inventée vers 650 avant J.-C. dans le delta du Nil. Elle se développa rapidement pour devenir le médium couramment utilisé pour les actes administratifs ou les documents privés tracés sur papyrus ou *ostraca*. Utilisée dans les textes du quotidien, c'est donc elle qui, des trois écritures, se rapprochait le plus de la langue parlée des Égyptiens (d'où son nom de *démotique*) ; les hiéroglyphes et le hiératique s'étaient quant à eux fixés comme norme d'un état de langue révolu, appelé « égyptien classique » ou « moyen égyptien », parlé entre environ 2000 et 1450 avant J.-C. et, du fait de son ancienneté, jugé plus prestigieux.



Fig. 1.1. Les trois écritures égyptiennes anciennes :
a. les hiéroglyphes, b. le hiératique, c. le démotique.
Photos : J.-L. Fournet (a), Gallica (b), Chr. Larrieu (c).

Dans la mesure où les deux dernières écritures procédaient intrinsèquement de la première malgré leur graphie très différente, je les engloberai dans mon propos sous l'appellation d'« écritures hiéroglyphiques » et traiterai des trois pour autant que l'usage de chacune évolua en fonction des deux autres. Une évolution qui fut accélérée par les changements politiques entraînés par la conquête gréco-macédonienne, à l'origine d'un nouvel ordre linguistique.

UN NOUVEL ORDRE LINGUISTIQUE : LE DÉMOTIQUE FACE AU GREC

On ne s'étonnera pas que les nouveaux maîtres de l'Égypte, les Ptolémées, en fondant durablement la dynastie lagide (323-30 avant J.-C.), d'origine gréco-macédonienne, aient imposé le grec comme langue officielle. Il le resta après la conquête romaine de 30 avant J.-C. et a fortiori après la partition de l'Empire en 395, qui fit de l'Égypte une province de l'Empire romain d'Orient. Il se maintint même encore pendant de longues décennies après la conquête de l'Égypte par les Arabo-musulmans en 641-642. En résulta une longue érosion des domaines d'emploi de l'égyptien et un inéluctable déclin de ses écritures.

Considérons tout d'abord le sort du démotique, qui a de loin laissé le plus de traces dans les domaines de la vie publique et de la vie privée sous forme de documents administratifs (recensements, documents fiscaux, cautionnements, etc.), sacerdotaux (documents liés à l'administration des temples, inventaires de sanctuaires, etc.), d'actes juridiques (contrats entre particuliers) et de documents purement privés (lettres, comptes). Si le démotique était bien évidemment l'écriture courante des Égyptiens, ces derniers, pour s'adapter aux nouvelles conditions imposées par l'État ptolémaïque

et pour faire carrière, furent de plus en plus nombreux à apprendre à parler et écrire le grec. Aussi la courbe descendante du nombre de papyrus en démotique dessine-t-elle en négatif les progrès de l'hellénisation de l'Égypte, à la fois dans le temps et dans l'espace. Majoritaires lors du premier demi-siècle qui suivit la conquête grecque, les documents en démotique se firent vite distancer en volume par ceux écrits en grec (même si le démotique continua à tenir une place importante jusqu'à la fin du II^e siècle avant J.-C.). Les archives purement démotiques remontaient avant tout à la haute époque ptolémaïque. Elles étaient aussi caractéristiques des régions méridionales moins hellénisées (comme Thèbes, Pathyris/Gebelein, Apollonopolis Magna/Edfou, Éléphantine). À la suite de la répression, en 186 avant J.-C., de la grande révolte de la Thébaïde contre le pouvoir lagide et des mesures prises pour helléniser cette zone prompte à la rébellion, ces archives s'ouvrirent de plus en plus au grec.

L'emploi du démotique était aussi une question de milieu. Les temples égyptiens, moins perméables à l'hellénisme, privilégiaient cette écriture dont ils restèrent jusqu'au bout le conservatoire en la pratiquant et en l'enseignant dans leurs écoles ou « maisons de vie » (*pr-'nh*). Ce sont eux qui livrèrent les derniers ensembles de textes écrits en démotique (Tebtynis, Socnopéonèse et surtout Narmouthis, fin II^e-début III^e siècle). C'est de ces temples que provenaient les prêtres qui faisaient office de notaires et rédigeaient les contrats que les particuliers souhaitaient dresser en démotique plutôt qu'en grec. Et c'est pour les documents qui les impliquaient (soit comme bénéficiaires soit comme intermédiaires) que le démotique avait la (presque) exclusivité : ainsi les contrats de hiérodulie (engagement personnel au service d'un dieu) ou les serments à un dieu (qui permettaient à un accusé de se soustraire aux poursuites de son accusateur) ; inversement,

les serments au roi (par lesquels un individu se soumettait à certaines obligations administratives), communs en grec, étaient rarement rédigés en démotique.

L'usage du démotique était donc avant tout conditionné par la nature des écrits et, notamment, leur degré d'implication dans l'appareil administratif. Si l'emploi du démotique allait de soi pour une correspondance privée entre deux Égyptiens ou un document à destination des milieux sacerdotaux, il était proscrit des textes adressés à l'administration supra-villageoise et a fortiori centrale. On ne trouve donc aucune plainte au roi (*enteuxis*) en démotique. Pour des documents de niveau plus local, comme les reçus d'impôts, l'usage était plus souple et pouvait dépendre de la langue du contribuable ou de celle du percepteur et des habitudes du bureau émetteur – du moins jusqu'au II^e siècle avant J.-C., qui vit un renforcement de la pression exercée par l'État lagide en faveur de l'emploi du grec.

Il en allait de même pour les contrats passés entre particuliers, qui pouvaient être formulés soit en grec, soit en démotique. Plutôt que de s'adresser à des notaires grecs, appelés « agoranomes » (qui firent leur apparition dès la fin du III^e siècle avant J.-C.), les Égyptiens avaient en effet la liberté de faire rédiger leurs contrats en démotique par des prêtres-notaires (ou *monographoi*) ou, plus tard, par des notaires officiant dans des bureaux bilingues indépendants des temples. Un choix d'autant plus légitime qu'ils souhaitaient se réclamer, non du droit grec, mais du droit égyptien, et, en cas de problèmes, avoir affaire au tribunal des laocrites (littéralement « juges du peuple »), qui appliquait le droit égyptien et statuait en langue égyptienne, et non à celui des chrématistes (littéralement « ceux qui traitent les plaintes »), qui jugeait les affaires faisant l'objet d'un contrat grec.

LA FIN DU DÉMOTIQUE SÉCULIER

Mais cette liberté de rédiger des contrats en démotique fut de plus en plus contrainte. Par le biais de l'enregistrement des contrats, nécessaire en cas de procédure ultérieure, l'État hellénophone se mit en effet à contrôler le notariat de langue indigène, jusqu'à l'asphyxier, au début de la conquête romaine, au profit du notariat grec. Ainsi, à partir de 145 avant J.-C., un contrat démotique n'avait de valeur légale que s'il avait été préalablement enregistré en grec dans un *agoranomeion*, ou bureau notarial grec.

L'érosion du démotique, observable durant le siècle qui précéda la conquête romaine, s'accéléra sous le Haut-Empire sous l'effet de la romanisation. Cette dernière évinça le démotique de l'espace public : ce fut la fin des affichages plurilingues (du type de la stèle de Cornelius Gallus, datant de 29 avant J.-C., en hiéroglyphes, latin et grec¹). Dans les transactions entre particuliers, les Romains compliquèrent les procédures d'enregistrement en obligeant les déclarants à apposer une souscription détaillée en grec, reprenant les termes du contrat, pour qu'ils fussent valides, supprimèrent l'enregistrement local des actes démotiques et firent disparaître les prêtres-notaires (*monographoi*). Le grec s'imposa alors à la majorité comme la seule option. Avec les juges égyptiens, les laocrites, disparaissait par ailleurs, au 1^{er} siècle avant J.-C., l'unique instance judiciaire devant laquelle les actes démotiques pouvaient être produits, la justice se rendant dorénavant exclusivement en grec. On continua néanmoins à instruire selon le droit égyptien, mais uniquement en grec, d'où la nécessité, aussi bien pour les notaires que pour les

1. *I.Philae* II 128 (avec traduction française).

juges, de disposer désormais de traductions grecques des coutumiers démotiques. Tout cela ne fit que dissuader ou empêcher d'avoir recours au démotique pour les transactions entre particuliers.

Ce fut dans le domaine fiscal que le démotique résista le mieux : en Haute-Égypte, spécialement dans la région thébaine – zone, on l'a dit, moins profondément hellénisée –, l'habitude s'était maintenue de délivrer les reçus d'impôt en démotique (sur *ostraca*), avant que leur nombre ne chutât vertigineusement à partir du deuxième quart du I^{er} siècle.

On trouve encore des documents en démotique au-delà de 100 après J.-C., mais émanant des milieux sacerdotaux : il s'agit pour la plupart de conventions qui réglementaient les obligations de service (égyptien *hn.w*). Les dernières remontent au début du III^e siècle². Le dernier document datable connu est du milieu de ce siècle et il est très probablement issu d'un contexte clérical³. Mais, à l'instar des ultimes documents rédigés dans cette écriture, il trahit une maîtrise si incertaine de la graphie, de la langue et du formulaire qu'il est difficile à comprendre : même les prêtres ne savaient plus bien écrire en démotique !

En dehors des actes et des reçus, le démotique ne pesait plus lourd sous l'Empire romain. On ne l'utilisait plus que rarement dans les correspondances épistolaires : mises à part les lettres-exercices de Narmouthis (sur lesquelles je reviendrai), on ne connaît qu'une dizaine de lettres écrites en démotique pour les trois premiers siècles (presque toutes

2. *P.Louvre I* 61r-64r, encore inédits.

3. Papyrus du British Museum (inv. EA 76675) datant de 244-249, lui aussi inédit – information que je dois à Didier Devauchelle.

de Haute-Égypte), la dernière datant de 126-127⁴. On le retrouve aussi, plus fréquemment, dans les écritures comptables – et il y en a encore beaucoup d'inédites – et sur des étiquettes de momie (avec ou sans grec), derniers exemples de l'usage documentaire du démotique, que nous devons là encore à des prêtres.

L'histoire de la documentation démotique montre clairement que son déclin est dû à la place officielle que prit le grec nouveau venu et qui s'accompagna, dès la fin de l'époque ptolémaïque et surtout avec les Romains, d'une politique visant à en affaiblir la position juridique et administrative et à en marginaliser l'usage.

LE DÉCLIN DES TEMPLES :

LE SORT DES HIÉROGLYPHES ET DU HIÉRATIQUE

Mais qu'en est-il des deux autres écritures hiéroglyphiques, les hiéroglyphes proprement dits et le hiératique ? Leur sort était entièrement lié à celui des temples, seuls espaces où ils étaient enseignés et utilisés. C'est d'ailleurs à l'abri de leurs murs que le démotique connut lui aussi ses derniers feux : alors qu'il dépérissait dans les documents, son usage littéraire s'intensifia aux I^{er}-II^e siècles avec la copie, en hiératique et en démotique, de manuscrits essentiellement religieux – ultime sursaut d'une culture qui se sentait condamnée ? Celle-ci avait d'ailleurs réagi depuis la conquête grecque en s'isolant de plus en plus, cultivant une forme d'obsolescence intentionnelle et d'ésotérisme qui se traduisit notamment, sur le plan de l'écriture, par une complexification de son système par la multiplication

4. *P.Brookl.Dem.* 139.

des hiéroglyphes⁵ et surtout de leur valeur phonétique, permettant de jongler avec l'iconicité des signes par de savants jeux de mots ou de rébus – ce que les modernes ont appelé « cryptographie », sur laquelle je reviendrai⁶. Les textes ainsi produits exigeaient de la part de leurs lecteurs de plus en plus d'efforts, et constituent encore aujourd'hui de véritables casse-tête pour les égyptologues, comme ces deux inscriptions du dernier temple, celui d'Esna, composées d'une savante déclinaison du signe du bélier et du crocodile variant à l'infini [fig. 1.2]⁷. Il en résulta une marginalisation de la culture sacerdotale, de plus en plus décalée de la société contemporaine. Aussi certains modernes verront-ils dans cet ésotérisme croissant l'une des causes de l'abandon des hiéroglyphes et, par voie de conséquence, du déclin des temples qui en maintenaient la connaissance.

Les facteurs qui ont conduit cette poche de résistance qu'étaient les milieux sacerdotaux à céder à leur tour sont en réalité tout autres. Gardons-nous bien de les chercher dans l'émergence du christianisme qui, devenu religion d'État au iv^e siècle, entraîna l'arrêt des cultes païens et la fermeture des sanctuaires. Non, le déclin des temples fut antérieur, amorcé par les Romains bien avant Constantin.

5. Les chiffres de cette multiplication ont souvent été caricaturés. Cf. Ph. Collombert, *Combien y avait-il de hiéroglyphes ?*, dans *Égypte, Afrique et Orient*, 46, 2007, p. 35-48 : selon lui, on passe de 1 500/2 000 signes à l'époque ancienne à 2 000/2 500 à l'époque gréco-romaine.

6. Chap. II, p. ###.

7. Chr. Leitz, *Die beiden kryptographischen Inschriften aus Esna mit den Widern und Krokodilen*, dans *Studien zur Altägyptischen Kultur*, 29, 2001, p. 251-276 ; S. Morenz, *Schrift-Mysterium. Gottes-Schau in der visuellen Poesie von Esna—Insbesondere zu den omnipotenten Widder-Zeichen zwischen Symbolik und Lesbarkeit*, dans J. Assmann, M. Bommas (dir.), *Ägyptische Mysterien?*, Munich, 2002, p. 77-94.



Fig. 1.2. La litanie cryptographique
des crocodiles du temple d'Esna.
Photo : Fr. Gourdon.

Déjà le géographe Strabon, qui se rendit en Égypte en 26-20 avant J.-C., au tout début de l'occupation romaine, en avait perçu les signes lors de sa visite du temple d'Héliopolis, célèbre pour la tradition d'études astronomiques cultivée par ses prêtres :

De nos jours, cette institution collégiale et ces études n'existent plus : on n'a donc pu nous montrer là-bas personne qui dirigeât ce genre d'études, mais uniquement de simples exécutants des rites et des guides pour expliquer les cultes aux étrangers⁸.

Environ un siècle plus tard, le rhéteur Dion de Pruse critiquait encore plus sévèrement ces milieux sacerdotaux : reconnaissant le rôle de gardiens de la mémoire qu'avaient rempli les temples par le passé, il dénonçait cependant « l'ignorance et l'indifférence des générations ultérieures⁹ ».

Ressenti par quelques observateurs de l'époque, ce déclin des sanctuaires égyptiens s'accéléra pour des raisons principalement politico-économiques, lorsque l'Égypte devint une province romaine : les empereurs romains, censés financer l'entretien, voire l'extension ou la construction des temples égyptiens, ne cessèrent en effet de réduire les subventions accordées aux sanctuaires. Si le règne d'Auguste (27 avant J.-C.-14 après J.-C.) marqua une sorte d'« été indien » avec la multiplication de nouveaux aménagements – malgré son mépris pour les cultes égyptiens, si l'on en croit Dion Cassius : « il ne voulut même pas rendre visite à l'Apis, disant qu'il avait coutume d'adorer des dieux et non des bœufs¹⁰ » –, les subsides de l'État commencèrent à baisser sous ses successeurs, et surtout après

8. Strabon, *Géographie*, XVII, 1, 29.

9. Dion de Pruse (c. 80-c. 120), *Discours*, XI, 38.

10. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LI, 16, 5.

Antonin (138-161), jusqu'à leur suspension définitive vers le milieu du III^e siècle. De ce siècle datent les ultimes constructions ou aménagements de temples égyptiens à l'initiative des empereurs romains : à Kôm Ombo sous Macrin (217-218) et à Esna sous Dèce (249-251) [fig. 1.3].



Fig. 1.3. Le dernier temple d'Égypte à Esna. Photo : J.-L. Fournet.

Le déclin des temples acheva ce qu'avaient bien entamé les réformes administratives : avec les temples disparurent non seulement les derniers usagers des hiéroglyphes, gravés sur leurs murs, du hiératique et du démotique (adoptés pour la préservation manuscrite des textes religieux et magiques utiles à la formation des prêtres et à l'accomplissement des rites), mais aussi et surtout l'enseignement de ces écritures, que ces prêtres étaient les seuls à dispenser et sans lesquels la culture pharaonique ne pouvait se perpétuer. Mais avant de fermer définitivement, les temples connurent une phase de déculturation, qui se traduisit aussi au niveau de l'écriture.

Deux ensembles papyrologiques témoignent avec éloquence de ce phénomène. Le premier vient du village de

Tebtynis (dans la région du Fayoum), dont le temple a livré de nombreux manuscrits religieux copiés au début de l'ère chrétienne, notamment en hiératique, parmi lesquels certains présentent d'étonnantes annotations apposées ultérieurement¹¹. C'est le cas de l'*Onomasticon* (à la fois dictionnaire onomasiologique et compilation de connaissances religieuses), datable de la première moitié du II^e siècle, dont le texte en hiératique foisonne de gloses en démotique. Jusque-là, rien de trop dérangeant, si ce n'est que le recours au démotique, médium écrit de la vie courante, pourrait témoigner des difficultés que les utilisateurs de cet *Onomasticon* pouvaient ressentir face à la vieille écriture hiératique. Mais aux gloses démotiques se mêlent aussi des gloses en lettres grecques, qui, avec l'aide de signes complémentaires empruntés au démotique pour noter les sons propres à l'égyptien, translittèrent¹² certains des mots hiératiques du texte principal [fig. 1.4]. Ces gloses, écrites dans ce que l'on appelle le vieux-copte, étaient là pour faciliter la lecture et la compréhension du hiératique, qui ne devait pas être parfaitement maîtrisé de tous. Pour en surmonter les obscurités, on eut recours à un autre système graphique, en l'occurrence celui du grec, avec lequel l'égyptien cohabitait désormais depuis presque cinq siècles et qui occupait une position dominante dans l'espace linguistique égyptien.

Le deuxième dossier, originaire de la même région, a été exhumé dans le temple de Narmouthis et date d'environ 200 après J.-C. : il s'agit d'un ensemble d'*ostraca* contenant des documents (copies ou exercices) et des textes scolaires.

11. *P.Carlsberg II 1* (connu sous le nom d'*Onomasticon*) et 4.

12. La translittération consiste à transcrire chaque signe d'un mot ou d'un texte dans un autre système d'écriture.

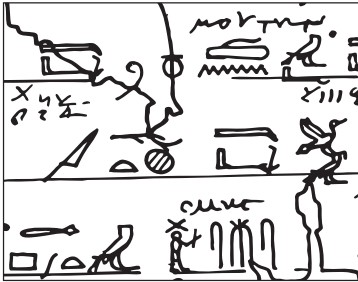


Fig. 1.4. Détail de l'Onomasticon de Tebtynis, où se remarquent des gloses supralinéaires en démotique et en lettres grecques (vieux-copte).
Dessin : J. Osing.

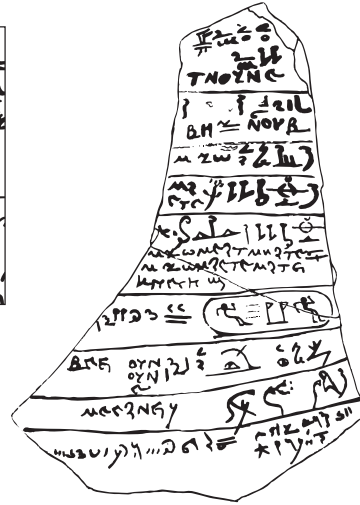
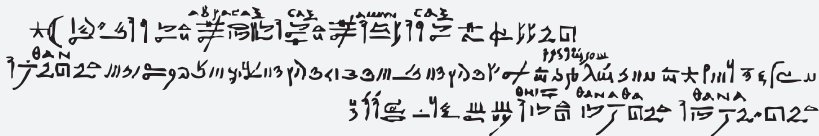


Fig. 1.5. Exercice d'écriture en hiératique et hiéroglyphes avec des translittérations en vieux-copte. Dessin : P. Gallo.

Les premiers sont des lettres écrites en démotique parsemées de mots grecs, souvent des termes techniques ou institutionnels : leurs auteurs avaient donc renoncé à les translittérer en démotique comme on l'aurait fait jadis, préférant les laisser dans leur écriture d'origine (malgré la différence d'orientation entre le démotique, qui s'écrit de droite à gauche, et le grec, de gauche à droite). C'est l'indice d'une hellénisation plus forte qu'autrefois en même temps que le signe d'une forme d'abdication devant une culture exogène. Plus caractéristiques encore sont les exercices hiéroglyphiques [fig. 1.5] : outre qu'ils abondent en fautes, et témoignent ainsi des difficultés des élèves à appréhender la valeur de certains hiéroglyphes, ils illustrent le recours constant à des translittérations, là encore en vieux-copte (autrement dit, en lettres grecques), qui avaient pour fonction d'aider l'élève à mémoriser les valeurs phonétiques des signes. L'écriture grecque, maîtrisable sans trop d'efforts,

permettait ainsi de pallier la difficulté majeure que l'écriture égyptienne partageait avec d'autres de la famille des langues sémitiques : son manque de vocalisation. Un système éducatif digraphique semble donc s'être développé dans les temples, le vieux-copte étant cantonné à une fonction certes auxiliaire, mais néanmoins de plus en plus vitale.

Les lettres grecques n'étaient pas seulement utilisées pour faciliter l'apprentissage d'une écriture complexe dans un monde depuis longtemps hellénisé. Le vieux-copte était également mis à profit à la même époque dans des rituels ou des textes magiques. Un des exemples les plus éloquents est fourni par le plus long rituel magique parvenu jusqu'à nous, le *Papyrus démotique magique* (PDM) XIV, datant de la fin du II^e siècle, qui mêle démotique, hiératique et vieux-copte [fig. 1.6]¹³ :



- sax amoun sax abrasax
1. Salut, sax, Amoun, sax, abrasax, à toi qui es la lune,
celui qui leur donna naissance
 2. la grande parmi les étoiles, celui qui leur donna naissance. Écoute ce que je dis.

Avance en accord avec les (mots) de ma bouche. Puisses-tu te révéler à moi, ^{than}Tahanu

- thana thanatha un autre (manuscrit) donne thêi
3. taheanuna, tahnuaatha. C'est mon vrai nom.

Fig. 1.6. Extrait du *Papyrus démotique magique* XIV. Dans la traduction, le démotique est en romain, le hiératique en italique et le vieux-copte en gras. Dessin : J.-L. Fournet, d'après l'image du papyrus.

13. C. A. Faraone, S. Torallas Tovar (dir.), *Greek and Egyptian magical formularies*, I, *Text and translation*, Berkeley, 2022, n° 16, XIII, p. 24-26. L'exemple est donné par J. Dieleman, *Priests, tongues, and rites*, Leyde-Boston, 2005, p. 57.

Comme on le voit, les mots magiques étaient répétés dans l'interligne en lettres grecques (vieux-copte) afin d'aider le prêtre à les prononcer le plus correctement possible. Le recours au vieux-copte avait donc ici avant tout pour fonction de remédier au manque de vocalisation de l'écriture égyptienne dans un contexte rituel qui pouvait en pâtir. Comme le rappelle Franz Cumont :

On sait quelle valeur superstitieuse les Égyptiens attachaient à ce que leurs prières fussent prononcées avec l'intonation juste : l'efficacité des formules rituelles dépendait de cette exacte énonciation¹⁴.

C'est ce que l'auteur du Traité XVI du *Corpus hermétique* (*Les définitions d'Asclépios au roi Ammon*) prit la peine de rappeler en exorde, en prédisant que la composition des écrits d'Hermès Trismégiste¹⁵, de l'aveu même de ce dernier :

deviendra tout à fait obscure quand les Grecs, plus tard, se seront mis en tête de la traduire de notre langue en la leur, ce qui aboutira à une complète distorsion du texte et à une pleine obscurité. Par contre, exprimé dans la langue originale, ce discours conserve en toute clarté le sens des mots : et en effet la particularité même du son et la propre intonation des vocables égyptiens retiennent en elles-mêmes l'énergie des choses qu'on dit¹⁶.

14. Fr. Cumont, *L'Égypte des astrologues*, Bruxelles, 1937, p. 125.

15. Sur Hermès Trismégiste et ses écrits, cf. ci-dessous, p. ###.

16. *Corpus Hermeticum*, Traité XVI, 1-2 (écrit entre le I^{er} et le III^e siècle). Cf. aussi Jamblique, *Mystères d'Égypte*, VII, 5 (vers 320) : « on a eu raison de préférer la langue des peuples sacrés à celles des autres hommes ; car, à être traduits, les noms ne conservent pas entièrement le même sens ».

Outre l'absence de vocalisation propre à l'écriture égyptienne, se posait aussi de façon de plus en plus aiguë le problème de l'écart grandissant entre la langue parlée et l'orthographe des écritures hiératique et démotique. En bref, ce fut paradoxalement pour mieux respecter les anciens rituels que les prêtres inventèrent le vieux-copte.

Mais que ce dernier se soit insinué dans le cadre très figé et très traditionaliste des temples égyptiens n'en est pas moins le signe d'une profonde mutation culturelle – d'autant plus que les milieux conservateurs et formalistes des sanctuaires acceptèrent de renoncer à l'exclusivité du vieux système graphique pour s'ouvrir à un autre système, le grec, qui avait le privilège d'être la langue de l'État et l'avantage d'être exclusivement alphabétique (comme la plupart des écritures de l'Empire romain) et de marquer les voyelles. Le recours, après des siècles de pratiques rituelles s'appuyant exclusivement sur des textes en hiéroglyphes et hiératique, à un système graphique étranger pour vocaliser correctement les formules en dit long sur le changement de paradigme culturel à l'œuvre dans les temples. Cette abdication est d'autant plus étonnante que les milieux sacerdotaux, pour des raisons politiques autant que religieuses, ne portaient pas le grec dans leur cœur et véhiculaient à son encontre des préjugés dont on conserve la trace avec l'introduction du Traité XVI que je viens de citer : l'auteur fictif, Asclépios (équivalent grec du sage égyptien Imhotep/Imouthès¹⁷), y oppose « l'orgueilleuse élocution [*phrasis*] des Grecs, son

17. Ce personnage était à l'origine le conseiller et l'architecte du pharaon Djéser (vers 2800 avant J.-C.), à qui l'on doit la fameuse pyramide à degrés de Saqqara (qui inaugura les tombeaux en forme de pyramide). Divinisé en tant qu'archétype du sage, il devint plus tard un dieu guérisseur, ce qui explique que les Grecs l'aient assimilé à leur Asclépios, dieu de la médecine.

manque de nerf et ce qu'on pourrait dire ses fausses grâces » à « la vertu efficace » de l'égyptien¹⁸.

Après avoir marginalisé l'égyptien dans la vie quotidienne par des restrictions toujours plus fortes de l'emploi du démotique, le grec s'immisça donc dans les temples. Là, il commença à en dénaturer l'esprit en devenant l'adjuvant d'une culture hiéroglyphique dont l'emballement des spéculations « cryptographiques » et l'intensification de l'activité de copie durant les deux premiers siècles peinaient à cacher l'état chancelant, voire moribond.

LA MORT DES ÉCRITURES HIÉROGLYPHIQUES

Dans ces conditions, les écritures hiéroglyphiques étaient condamnées à disparaître. Leur extinction s'étala sur près de deux siècles. Le hiératique, après avoir connu une remontée spectaculaire au II^e siècle, s'effondra puis disparut au III^e siècle : les derniers témoins du hiératique que les spécialistes avaient datés de ce siècle ont tendance aujourd'hui à être remontés au II^e siècle, et ce sont en outre des textes magiques en démotique (combiné parfois à du grec) dans lesquels le hiératique n'apparaît que sous forme de segments de mots, de mots entiers, de gloses – comme dans l'exemple cité plus haut [fig. 1.6] – ou de signes incorporés dans le démotique. L'époque des textes religieux entièrement rédigés en hiératique était déjà bel et bien révolue.

Les ultimes grandes réalisations hiéroglyphiques, quant à elles, sont liées aux derniers temples du III^e siècle. Les exemples d'inscriptions postérieures sont en effet rarissimes. Quoiqu'un papyrus d'Oxyrhynchos datable de la fin

18. *Corpus Hermeticum*, Traité XVI, 2.

du III^e ou du IV^e siècle fasse encore mention de graveurs professionnels de hiéroglyphes (*hieroglyphoi*)¹⁹, c'est dans les régions les plus au sud de l'Égypte que l'on trouve les derniers monuments hiéroglyphiques qui nous soient parvenus. À Hermônthis, sur la rive ouest de Thèbes – zone qui s'est toujours distinguée par son conservatisme –, la nécropole des taureaux Boukhis, vénérés comme animaux sacrés des dieux solaires Rê et Montou, a livré une stèle enregistrant la mort du dernier taureau ayant fait l'objet d'un culte [fig. 1.7] : on y apprend que le taureau est né en l'« an 33 de la majesté du roi de Haute et Basse-Égypte, le maître des Deux Terres, Dioclétien », soit en 316-317, et qu'il est mort en l'« an 57, le 3^e mois de la saison Akhet [= juillet-novembre], le 8^e jour à la 7^e heure du jour », soit le 4 novembre 340. Né sous Licinius, le taureau est mort sous Constance II. On pourrait a priori s'étonner que les prêtres aient eu recours, pour dater la naissance et la mort du taureau sacré, à l'ère de Dioclétien, que les chrétiens appelleraient plus tard « ère des martyrs » : il faut y voir au contraire le désir de ne pas nommer d'empereurs chrétiens en utilisant le nom du plus fameux des derniers empereurs païens et auteur de grandes persécutions contre les chrétiens. Comme le relève Jean-Claude Grenier, « dater de cette manière les faits de la vie religieuse traditionnelle ressemble fort à un subterfuge élaboré par certains cercles païens pour éviter de reconnaître en quelque sorte que le monde changeait et pour marquer leur résistance à cette évolution²⁰ ».

19. *P.Monts.Roca* IV 94, 7.

20. J.-Cl. Grenier, *La stèle funéraire du dernier taureau Boukhis (Caire JE 31901 = Stèle Bucheum 20). Ermant – 4 novembre 340*, dans *BIFAO*, 83, 1983, p. 197-208, à la p. 206.

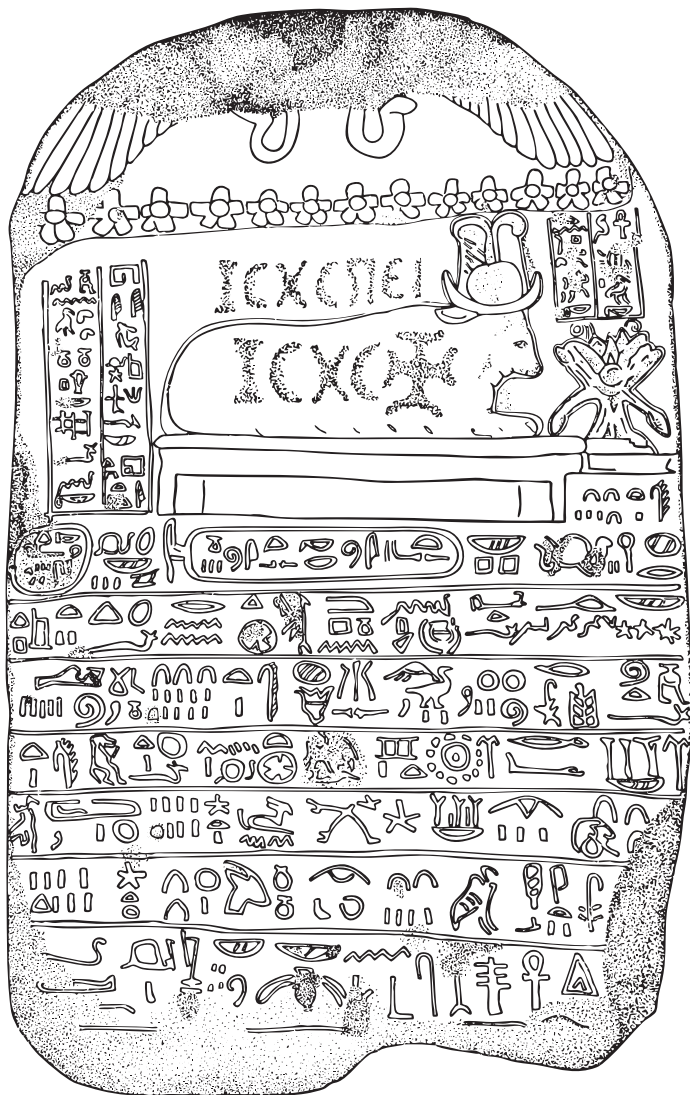


Fig. 1.7. La dernière stèle commémorant la mort du taureau Boukhis (340 après J.-C.). Dessin : J.-Cl. Grenier, *La stèle funéraire du dernier taureau Bouchis...* Montage de la fig. 1 et de la fig. 2 par J.-L. Fournet.



Fig. 1.8. La dernière inscription hiéroglyphique,
accompagnant une représentation du dieu Mandoulis.
Photo : J. H. S. Dijkstra.